
amnesty international

ISRAËL - LIBAN

Destructions délibérées ou « *dommages collatéraux* » ? Les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles



Août 2006

Index AI : MDE 18/007/2006

INTERNATIONAL SECRETARIAT, 1 EASTON STREET, LONDON WC1X 0DW, UNITED KINGDOM
TRADUIT PAR LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL (ÉFAI), FRANCE

ISRAËL - LIBAN

Destructions délibérées ou « *dommages collatéraux* » ? Les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles

RÉSUMÉ

Durant la guerre récente entre le *Hezbollah* (Parti de Dieu) libanais et Israël, au cours de laquelle les deux camps ont commis des atteintes graves au droit international humanitaire, les opérations militaires israéliennes ont entraîné, outre la mort d'environ 1 000 civils, des destructions massives des infrastructures libanaises. Les premiers éléments disponibles, et notamment le caractère systématique des attaques israéliennes et leur ampleur, le nombre de victimes civiles, l'importance des dommages subis et les déclarations de responsables israéliens, indiquent que, loin d'être des « *dommages collatéraux* », ces destructions étaient délibérées et s'inscrivaient dans une stratégie militaire.

En prenant les infrastructures du Liban pour cible, Israël a tout particulièrement violé la prohibition des attaques disproportionnées et menées sans discrimination. Il a probablement aussi enfreint d'autres interdictions, notamment celle concernant les attaques visant directement des biens de caractère civil. Ces violations constituent des crimes de guerre.

Amnesty International demande qu'une enquête globale, indépendante et impartiale soit diligentée par les Nations unies sur les atteintes au droit international humanitaire commises par les deux parties au conflit. Cette enquête, qui doit examiner tout particulièrement les répercussions du conflit sur la population civile, doit avoir pour objectif d'établir les responsabilités pénales individuelles pour des crimes relevant du droit international et d'apporter une réparation complète aux victimes.

Le présent document est une version résumée d'un rapport dont la version anglaise compte 20 pages (8 301 mots) : *Israël - Liban. Destructions délibérées ou « dommages collatéraux » ? Les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles* (index AI : MDE 18/007/2006, août 2006). Pour plus de précisions ou pour agir, veuillez vous reporter au rapport complet. De nombreuses publications, sur ce sujet comme sur d'autres, sont disponibles à l'adresse suivante : <http://efai.amnesty.org/>

SECRETARIAT INTERNATIONAL, 1 EASTON STREET, LONDRES WC1X 0DW, Royaume-Uni

SOMMAIRE

Introduction.....	1
Destructions délibérées ou « <i>dommages collatéraux</i> » ?.....	2
Le droit international humanitaire et les crimes de guerre	5
Les dommages causés aux infrastructures	7
Les habitations civiles	8
Les réseaux de distribution d'eau.....	10
L’approvisionnement en électricité et en carburant	11
La dégradation de l'environnement	11
Les routes et les ponts	13
Les aéroports.....	14
Les ports	15
Les hôpitaux.....	15
Les télécommunications	17
Les infrastructures économiques.....	18
Le blocus	20
Une enquête internationale est nécessaire.....	22

ISRAËL - LIBAN

Destructions délibérées ou « *dommages collatéraux* » ? Les attaques israéliennes contre les infrastructures civiles

« La population civile au Liban et dans le nord d'Israël est la plus grande perdante du cycle de violence qui dure exactement aujourd'hui depuis un mois... Les civils auraient dû être épargnés dans ce conflit mais ce n'est pas le cas. »

Jan Egeland, secrétaire général adjoint des Nations unies aux Affaires humanitaires,
10 août 2006

Introduction

Entre le 12 juillet et le 14 août, des affrontements militaires de grande ampleur ont opposé le Hezbollah à Israël après que deux soldats israéliens eurent été capturés et plusieurs autres tués par des combattants du Hezbollah lors d'un raid au-delà de la frontière entre le Liban et Israël. Environ 1 000 civils ont trouvé la mort à la suite des attaques terrestres, maritimes et aériennes menées par Israël contre toutes les régions du Liban. Les milliers de roquettes tirées par le Hezbollah en direction du nord d'Israël ont coûté la vie à une quarantaine de civils. Des centaines de milliers de civils ont été déplacés à l'intérieur d'Israël et du Liban.

Le texte qui suit présente le bilan initial dressé par Amnesty International ainsi que les sujets de préoccupation de l'organisation liés aux destructions massives des infrastructures civiles libanaises durant le conflit. Les sources en sont les suivantes : informations de première main recueillies par les délégués de l'organisation lors d'une mission au Liban, entretiens avec plusieurs dizaines de victimes des attaques, déclarations officielles, articles de presse, entretiens avec des responsables des Nations unies, de l'armée israélienne et du gouvernement libanais, ainsi qu'avec des membres d'organisations non gouvernementales israéliennes et libanaises.

Ce document n'aborde pas en détail les conséquences plus générales des bombardements. Il ne recense pas l'ensemble des atteintes aux droits fondamentaux, qui comportent les violations du droit à la vie ou des droits économiques, sociaux et culturels, notamment le droit à la nourriture, à la santé et au logement, et il n'aborde pas les conséquences économiques à long terme ni les déplacements massifs de population à l'intérieur du pays et au-delà des frontières. Il ne traite pas non plus des attaques menées par le Hezbollah contre Israël et de leurs répercussions pour les civils : ces sujets sont abordés dans d'autres documents. Le présent rapport met en évidence un aspect du conflit tout en soulignant la nécessité d'ouvrir sans délai une

enquête globale au niveau international sur la conduite des hostilités par les deux parties.

Depuis le début du conflit, Amnesty International a envoyé des délégués en Israël et au Liban ; elle a appelé publiquement le gouvernement israélien et le Hezbollah à respecter les principes du droit international humanitaire. Les membres et sympathisants de l'organisation ont fait campagne dans le monde entier en faveur d'un cessez-le-feu et ont réclamé le libre passage pour les civils pris au piège ; ils ont également exhorté Israël et le Liban à accepter qu'une enquête soit menée par un organisme indépendant et impartial sur les différentes formes d'attaques menées par Israël et par le Hezbollah.

Destructures délibérées ou « dommages collatéraux » ?

Les infrastructures du Liban ont subi des destructions catastrophiques à la suite des bombardements aériens et terrestres infligés à ce pays pendant plus de quatre semaines par les forces armées israéliennes. Celles-ci ont pilonné des immeubles, réduit des quartiers entiers à l'état de ruines, transformé des agglomérations en villes fantômes dont les habitants avaient fui les bombardements, et elles ont fait sauter les routes principales ainsi que des ponts et des stations-service. Des familles entières ont été tuées par les bombardements dans leur maison ou à bord de leur véhicule alors qu'elles fuyaient les attaques aériennes contre leur village. De nombreuses victimes sont restées pendant plusieurs semaines ensevelies sous les décombres de leur maison, les attaques israéliennes incessantes empêchant les sauveteurs, notamment ceux de la Croix-Rouge, d'accéder aux zones bombardées. Les centaines de milliers de Libanais qui avaient fui les bombardements sont exposés aujourd'hui, alors qu'ils rentrent chez eux, au danger des munitions qui n'ont pas explosé.

L'aviation israélienne a lancé plus de 7 000 attaques aériennes contre quelque 7 000 cibles au Liban entre le 12 juillet et le 14 août, tandis que la marine effectuait 2 500 autres bombardements¹. Très nombreuses, les attaques ont été particulièrement concentrées sur certaines régions. Outre les victimes civiles directes – on estime que 1 183 Libanais, dont un tiers d'enfants, ont été tués², 4 054 autres blessés et 970 000 déplacés³ –, les infrastructures civiles ont été gravement endommagées.

¹ Site Internet des Forces de défense d'Israël, <http://www1.idf.il/DOVER/site/mainpage.asp?sl=EN&id=7&docid=56765.EN>

² *Middle East Crisis UNICEF Situation Report n° 26*.
<http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/HMYT-6SSLUF?OpenDocument&rc=3&emid=SODA-6RT2S7>

³ Chiffres fournis par le Haut Comité de secours.
<http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/EK0I-6ST5ZM?OpenDocument>. Des milliers de Libanais ont commencé à rentrer chez eux dans les heures qui ont suivi le cessez-le-feu. Selon le Haut

Selon le gouvernement libanais, 31 « *points vitaux* » (aéroports, ports, stations hydrauliques et d'épuration, centrales électriques) ont été totalement ou en partie détruits, de même qu'au moins 80 ponts et 94 routes⁴. Plus de 25 stations-service⁵ et environ 900 entreprises ont été touchées. Plus de 30 000 habitations, bureaux et magasins ont été détruits⁶. Deux hôpitaux publics – ceux de Bint Jbeil et de Meiss ej Jebel – ont été complètement détruits par les attaques israéliennes et trois autres ont été gravement endommagés⁷.

Plus de 25 p. cent de la population de ce pays, qui compte moins de quatre millions d'habitants, a pris la route. On estime que 500 000 personnes se sont réfugiées dans la seule ville de Beyrouth ; beaucoup d'entre elles sont restées dans des parcs et autres lieux publics, sans eau ni possibilité de se laver.

Les délégués d'Amnesty International qui se sont rendus dans le sud du Liban ont fait les mêmes constatations village après village : les rues, et surtout les rues principales, sont éventrées sur toute leur longueur par des cratères creusés par les tirs d'artillerie. Dans certains cas, des impacts de bombes à sous-munitions sont visibles. Des maisons qui avaient été la cible de missiles à guidage de précision ont été détruites en totalité ou en partie. Les commerces – supermarchés, épiceries, garages ou stations-service – ont été visés, le plus souvent par des projectiles d'artillerie et des munitions à guidage de précision qui ont déclenché des incendies et détruit le matériel et les stocks. La destruction des supermarchés et des stations-service, s'ajoutant aux coupures d'électricité et au fait que les produits alimentaires, entre autres, n'étaient plus livrés dans les villages, a joué un rôle déterminant dans le départ des habitants. En outre, la pénurie de carburant et de courant privait les villageois d'eau, les pompes fonctionnant à l'électricité ou avec des générateurs utilisant du fioul.

Des porte-parole du gouvernement israélien ont soutenu que les positions et les installations logistiques du Hezbollah étaient la cible des attaques, et que les dommages causés aux infrastructures civiles étaient accidentels ou dus au fait que le Hezbollah utilisait la population civile comme bouclier humain. Toutefois, ces justifications ne sont guère crédibles étant donné les caractéristiques des attaques et leur ampleur, ainsi que le nombre de victimes civiles et l'importance des dommages. On a de bonnes raisons de penser, d'après les éléments disponibles, que, loin d'être

Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), environ 522 000 personnes étaient toujours déplacées au soir du 15 août.

⁴ <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/EK0I-6ST5ZM?OpenDocument>

⁵ Haut Comité de secours libanais, 16 août 2006.

<http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/EK0I-6ST5ZM?OpenDocument>

⁶ Chiffres publiés par les médias libanais le 17 août 2006 et émanant du Syndicat des ingénieurs. Voir également le site <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/EK0I-6ST5ZM>

⁷ Rapport du Conseil pour le développement et la reconstruction.

des « dommages collatéraux » – c'est-à-dire des dommages aux civils et aux biens de caractère civil causés incidemment par des attaques contre des objectifs militaires –, la destruction de grande ampleur des ouvrages publics, des installations et réseaux électriques, des habitations et des équipements industriels était délibérée et faisait partie intégrante de la stratégie militaire.

Des déclarations de responsables de l'armée israélienne semblent confirmer que la destruction des infrastructures était bien un objectif des opérations militaires. Le 13 juillet, peu après le début des frappes aériennes, le général de corps d'armée Dan Halutz, chef d'état-major des Forces de défense d'Israël (FDI), a annoncé que toute la ville de Beyrouth pourrait être prise pour cible si les roquettes du Hezbollah continuaient de tomber sur le nord d'Israël. « Rien n'est en sécurité [au Liban], c'est aussi simple que cela⁸ », a-t-il affirmé. Trois jours plus tard, selon le *Jerusalem Post*, un officier supérieur des FDI a déclaré qu'Israël détruirait des centrales électriques libanaises si le Hezbollah tirait des missiles à longue portée contre des installations stratégiques du nord d'Israël⁹. Le 24 juillet, lors d'une réunion d'information pour la presse, un officier supérieur de l'aviation israélienne a déclaré que le chef d'état-major avait donné l'ordre de détruire 10 immeubles de Beyrouth pour chaque tir de roquette Katioucha sur Haïfa¹⁰. Ses remarques ont par la suite été condamnées par l'Association pour les droits civils en Israël¹¹. Selon le *New York Times*, le chef d'état-major des FDI a affirmé que les frappes aériennes avaient pour but de maintenir la pression sur les dirigeants libanais et de leur faire comprendre qu'ils devaient assumer la responsabilité des agissements du Hezbollah. Il a qualifié celui-ci de « cancer » dont le Liban devait se débarrasser, « car si [les dirigeants] ne font rien, leur pays le paiera très cher¹² ».

Les destructions de grande ampleur d'appartements, de maisons, d'installations électriques et de distribution d'eau, de routes, de ponts, d'usines et de ports, s'ajoutant à plusieurs déclarations de responsables israéliens, portent à croire qu'Israël avait pour politique de punir le gouvernement libanais et la population civile dans le but de les amener à se retourner contre le Hezbollah. Les attaques israéliennes n'ont pas diminué et leur forme n'a pas semblé se modifier même lorsqu'il est apparu clairement que les victimes des bombardements étaient essentiellement des civils, ce qui a été le cas dès les premiers jours du conflit.

⁸ Stephen Farrell. "Our aim is to win - nothing is safe, Israeli chiefs declare". *The Times*, 14 juillet 2006.

⁹ "IAF continues attack on Lebanon". *Jerusalem Post*, 17 juillet 2006.

¹⁰ "High-ranking officer : Halutz ordered retaliation policy." *Jerusalem Post*, 24 juillet 2006.

¹¹ <http://www.acri.org.il/english-acri/engine/story.asp?id=324>

¹² "Israel Vowing to Rout Hezbollah." *New York Times*, 15 juillet 2006.

Le droit international humanitaire et les crimes de guerre

Le droit international humanitaire, qui régit la conduite de la guerre, vise à protéger les civils et les personnes qui ne participent pas aux hostilités, ainsi que les biens de caractère civil. Dans un conflit armé, les forces militaires doivent établir une distinction entre les biens de caractère civil, qui ne peuvent être attaqués, et les objectifs militaires qui peuvent l'être sous certaines conditions. Le principe de distinction est un fondement des lois de la guerre.

Les objectifs militaires sont ceux qui « *par leur nature, leur emplacement, leur destination ou leur utilisation apportent une contribution effective à l'action militaire et dont la destruction totale ou partielle, la capture ou la neutralisation offre en l'occurrence un avantage militaire précis* ». Les biens de caractère civil sont « *tous les biens qui ne sont pas des objectifs militaires* ». Les biens qui sont normalement considérés comme des « *biens de caractère civil* » peuvent, dans certaines circonstances, devenir des objectifs militaires légitimes s'ils sont « *utilisés en vue d'apporter une contribution effective à l'action militaire* ». Toutefois, en cas de doute quant à une telle utilisation, le bien doit être présumé de caractère civil.

Les attaques directes contre des biens de caractère civil sont prohibées au même titre que les attaques menées sans discrimination, lesquelles frappent sans distinction des objectifs militaires et des biens de caractère civil. Une forme d'attaque menée sans discrimination consiste à traiter comme objectif militaire unique un certain nombre d'objectifs militaires nettement espacés et distincts situés dans une ville, un village, ou toute autre zone contenant une concentration de population civile. S'il est établi que deux édifices d'un quartier résidentiel abritent des combattants, le bombardement de tout le quartier n'est pas légal.

Les attaques disproportionnées, qui sont également prohibées, sont celles dans lesquelles les « *dommages collatéraux* » sont considérés comme excessifs par rapport à l'avantage militaire direct qui est attendu. Israël prétend que, dans cette optique, l'avantage militaire « *n'est pas celui retiré de l'attaque particulière mais de l'opération militaire dans son ensemble*¹³ ».

Cette interprétation est trop large. Il arrive souvent que la notion d'avantage militaire soit interprétée de façon trop large, ce qui permet de justifier des attaques visant à affaiblir l'économie d'un État ou à démoraliser sa population civile. De telles

¹³ Ministère israélien des Affaires étrangères. Responding to Hizbullah attacks from Lebanon : Issues of proportionality, 25 juillet 2006.
<http://www.mfa.gov.il/MFA/Government/Law/legal+Issues+and+Rulings/Responding+to+Hizbullah+attacks+from+Lebanon+-+Issues+of+proportionality+July+2006.htm>

interprétations mettent à mal l'immunité des civils. Un avantage militaire légitime ne peut se résumer à un « *avantage indéterminé ou éventuel* ». Si l'on considérait comme un objectif légitime des forces armées le fait d'affaiblir la volonté de lutte de la population ennemie, la guerre ne connaîtrait pas de limites.

Israël a lancé des attaques délibérées et de grande ampleur contre des infrastructures civiles publiques, parmi lesquelles des centrales électriques, des ponts, de grands axes routiers, des ports maritimes et l'aéroport international de Beyrouth. Selon toute apparence, il s'agit là d'équipements civils. Des responsables israéliens ont déclaré aux délégués de l'organisation que l'utilisation militaire potentielle de certains biens, comme l'électricité ou le carburant, en faisait des cibles militaires légitimes. Même s'il est possible de soutenir que certains de ces biens sont des objectifs militaires (parce qu'ils ont un double usage), Israël est tenu de vérifier que le principe de proportionnalité n'est pas remis en cause par les attaques lancées contre ces objectifs. Par exemple, une route qui peut être empruntée par des véhicules militaires conserve un caractère essentiellement civil. L'avantage militaire attendu de la destruction de cette route doit être évalué en regard des conséquences probables pour les civils, et plus particulièrement les plus vulnérables, par exemple ceux qui ont un besoin urgent de soins médicaux. Les mêmes considérations s'appliquent à l'électricité et au carburant, entre autres.

L'obligation pour Israël de « *veiller constamment à épargner la population civile, les personnes civiles et les biens de caractère civil* » est tout aussi importante. Cette exigence de précautions implique de choisir des moyens et méthodes d'attaque « *en vue d'éviter et, en tout cas, de réduire au minimum les pertes en vies humaines dans la population civile, les blessures aux personnes civiles et les dommages aux biens de caractère civil qui pourraient être causés incidemment* ».

Il est également interdit d'utiliser la famine comme méthode de guerre ou d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile. Le choix de certaines cibles – par exemple des stations de pompage d'eau et des supermarchés – laisse supposer qu'Israël a probablement violé la règle qui interdit de viser des biens indispensables à la survie de la population civile.

Israël a affirmé que les combattants du Hezbollah s'étaient mêlés à la population civile dans le but de créer des boucliers humains. L'utilisation de civils pour protéger un combattant contre une attaque constitue un crime de guerre, mais le droit international humanitaire prévoit que cet acte ne délie pas l'adversaire de son obligation de protection de la population civile.

Bon nombre des atteintes aux droits fondamentaux exposées dans le présent rapport constituent des crimes de guerre entraînant une responsabilité pénale

individuelle. C'est notamment le cas des attaques visant directement des biens de caractère civil et des attaques disproportionnées ou menées sans discrimination. Les personnes à l'égard desquelles il existe de fortes présomptions de responsabilité dans de tels crimes peuvent être amenées à rendre compte de leurs actes devant des juridictions pénales du monde entier en vertu de l'exercice de la compétence universelle.

Les dommages causés aux infrastructures

Les conséquences à long terme de la destruction des infrastructures libanaises sur la vie des hommes, des femmes et des enfants de ce pays sont incalculables. Nombre d'entre eux ont perdu leur maison alors même qu'ils souffrent de la mort de leurs proches ou sont atteints par des blessures graves. De nombreux autres ont perdu leurs moyens de subsistance. Les registres cadastraux ont été détruits, ce qui rend encore plus difficile la reconstruction d'une vie.

Fadl Shalak, responsable du Conseil pour le développement et la reconstruction, a déclaré, le 16 août, que les dommages s'élevaient à 2,8 millions d'euros, dont 1,6 million pour les bâtiments et 1,2 million pour les infrastructures, comme les ponts, les routes et les centrales électriques¹⁴. Une étude rédigée par le Conseil, sur la base d'inspections sur le terrain dans le centre et le nord du Liban et d'entretiens téléphoniques avec des ingénieurs et des responsables municipaux dans le sud du pays, a révélé que les dommages les plus importants concernaient le réseau routier, avec plus de 120 ponts détruits – soit un chiffre nettement plus élevé que celui fourni par le gouvernement. Fadl Shalak a évalué à 52 millions d'euros le coût du remplacement du pont qui relie le Mont Liban à la vallée de la Bekaa en enjambant la rivière Sulfi, sur la route de Damas. « *Un beau pont avec des piles de 70 mètres de haut, sans pareil dans tout le Moyen-Orient, s'est-il exclamé. Pourquoi voulaient-ils détruire ce pont ? Ils auraient pu en bombarder l'entrée et la sortie et interrompre ainsi la circulation. Mais ils ont pris soin de bombarder le pont lui-même à plusieurs reprises*¹⁵. » Selon les remarques d'un autre observateur, « *ce pont n'est pas utilisé par le Hezbollah, puisqu'il se trouve dans une région montagneuse touristique du Mont Liban, loin du sud du Liban. Il n'a donc pas de valeur stratégique pour le combat que mène Israël contre le Hezbollah. Mais c'était un beau pont, qui symbolisait la reconstruction du Liban après la guerre civile*¹⁶. »

¹⁴ Relief Web. Source: Radio Free Europe/Radio Liberty (RFE/RL), 16 août 2006.

¹⁵ *Los Angeles Times*, 13 août 2006.

¹⁶ http://yalibnan.com/site/archives/2006/07/israel_destroys.php

Les habitations civiles

« C'était une maison modeste, mais c'est celle où je suis né [il y a environ soixante-dix ans], où j'ai grandi et où j'avais tous mes souvenirs d'enfance. Quand je pense qu'elle a été détruite, cela me désole. »

Déclaration de Nehmeh Joumaa, un défenseur bien connu des droits humains, à Amnesty International, peu après avoir appris la destruction de sa maison familiale à Bint Jbeil.

Des milliers d'habitations civiles ont été détruites à la suite des bombardements israéliens dans différentes parties du Liban, plus particulièrement dans les villes et villages situés au sud du fleuve Litani, la banlieue de Beyrouth, et la ville de Baalbek ainsi que ses alentours.

Selon la fiche d'information publiée le 16 août par le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 15 000 habitations civiles – maisons et appartements – ont été détruites. Le chiffre réel est probablement plus élevé. Toujours selon le même document, *« une mission d'évaluation inter-agences dans la banlieue sud de Beyrouth a constaté des destructions importantes dont l'étendue est en cours d'évaluation. 2 500 habitations auraient été détruites et 5 000 autres endommagées à Haret Hreik¹⁷. »*

Les délégués de l'organisation qui se sont rendus dans des localités du sud du Liban ont constaté, village après village, que certaines maisons ayant essuyé des tirs d'artillerie intenses avaient été détruites par des munitions à vecteur aérien et à guidage de précision. La précision de ces munitions et leur trajectoire étaient telles qu'elles frappaient au moins l'un des principaux murs porteurs, entraînant l'effondrement total ou partiel du bâtiment sous son propre poids. À Beyrouth, un vaste quartier de tours d'habitation densément peuplé où vivaient plusieurs dizaines de milliers de personnes, dont la plupart avaient quitté les lieux apparemment à l'invitation du Hezbollah pour se mettre en sécurité, a été réduit à l'état de décombres par des frappes aériennes répétées.

Selon la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), le 15 août, 80 p. cent des habitations dans le village de Tayyabah, 50 p. cent à Markaba et à Qantarrah, 30 p. cent à Meiss ej Jebel, 20 p. cent à Hula et 15 p. cent à Talusha avaient été détruites¹⁸. Le lendemain, la FINUL a signalé que 80 p. cent des habitations dans le village de Ghanduriyah, 60 p. cent à Zibqin, 50 p. cent à Jabal al Butm et à Bayyadah, 30 p. cent à Bayt Leif, et 25 p. cent à Kafra avaient été détruites¹⁹.

¹⁷ <http://ochaonline.un.org/DocView.asp?DocID=4820>

¹⁸ <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/EVOD-6SPHZY>

¹⁹ <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/EGUA-6SOMXZ>

Les délégués d'Amnesty International se sont rendus à Bint Jbeil, à l'extrême sud du pays. Au centre de la ville, il y avait naguère un marché d'où partaient des rues commerçantes très fréquentées : tout ce secteur était dévasté. Tous les immeubles étaient détruits, fortement endommagés ou irrécupérables. Les rues étaient jonchées de gravats parmi lesquels se trouvait la preuve flagrante de l'origine des destructions : des munitions n'ayant pas explosé, des éclats d'obus et des cratères. L'armée israélienne semblait avoir utilisé tous les types de munitions dont elle dispose, les dommages causés par des munitions à vecteur aérien, des projectiles d'artillerie et des bombes à sous-munitions étant clairement visibles.

La situation n'était pas différente dans le village voisin d'Ainata, où l'ampleur des destructions de maisons est considérable. Lorsque les délégués de l'organisation se sont rendus sur place le 1^{er} août, les corps de personnes tuées par l'effondrement de leur maison durant la deuxième ou la troisième semaine de juillet étaient toujours ensevelis sous les décombres. Ils n'ont pu être récupérés que le 14 ou le 15 août, une fois le cessez-le-feu entré en vigueur.

Yousef Wehbé, un entrepreneur qui a vécu des années en Amérique latine, a décrit dans les termes suivants²⁰ la destruction de sa maison familiale le 21 juillet :
« 23 voisins étaient réfugiés dans la maison de mon père car elle était plus solide que d'autres habitations du quartier. Je lui avais téléphoné plus tôt dans la journée et il m'avait dit : "J'ai quatre-vingt-cinq ans et j'ai survécu à toutes les guerres, mais aucune n'était comme celle-ci ; je ne sais pas d'où viennent toutes ces bombes, c'est l'enfer."

« Quelques heures plus tard, la maison a été touchée par un obus israélien. [Mon père] a été tué, le mari de ma sœur a été blessé et il a heureusement survécu. Un voisin qui est allé dans le coin de la pièce où mon père avait été touché a lui aussi été tué. Je ne sais pas encore si ma maison, qui est dans une autre partie du village, est toujours debout ; certains affirment qu'elle a été détruite et d'autres disent le contraire. Je n'en sais rien et je ne peux pas me rendre au village à cause des bombardements israéliens. J'avais consacré beaucoup d'énergie et de travail à ma maison et à mon jardin. J'ai entamé la construction en 2000 et je n'ai pas cessé depuis de l'agrandir et de l'améliorer. Le jardin est beau ; je passe beaucoup de temps au jardin quand je rentre au village. Si la maison est détruite, je vais devoir la reconstruire. Notre maison familiale avait déjà été détruite en 1970 et nous l'avions reconstruite. Elle vient d'être détruite une nouvelle fois. Et si ma maison a, elle aussi, été détruite, je vais devoir la reconstruire. »

²⁰ Entretien du 9 août 2006.

Les réseaux de distribution d'eau

Des puits, des canalisations d'eau, des réservoirs, des stations de pompage et de traitement des eaux usées ont été détruits dans tout le sud du Liban. Le réseau de distribution d'eau est perturbé dans tout le pays, les canalisations souterraines ayant été fortement endommagées par le bombardement des routes. À la date du 8 août, le gouvernement libanais estimait que les dégâts occasionnés aux réseaux de distribution d'eau s'élevaient à plus de 55 millions d'euros.

Parmi les installations détruites ou endommagées figurent quatre puits à Fakr el Din ainsi que des canalisations reliant la station de pompage de Fakr el Din à Wadi el Rashid. Des réservoirs ont été détruits ou endommagés dans le district de Saïda, ainsi qu'à Bint Jbeil et à Al Wazani. Deux stations de pompage ont été détruites dans la région de Baalbek-el-Assira, ainsi que les canalisations reliant Sebaat à El Dulbi. Dans la région du Litani, le canal d'Al Qasimiyya, le canal 900 et la canalisation reliant Joun à El Awwali ont été touchés.

Les dégâts importants subis par les systèmes d'approvisionnement en eau entraînent un risque grave de maladies. Selon Daniel Toole, employé du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), la pénurie d'eau potable a mis en danger la vie des habitants du Sud pendant les combats, alors que les bombardements israéliens des routes et des ponts interrompaient la fourniture d'eau à partir d'autres régions. *« L'assainissement est un gros problème, a-t-il précisé. En l'absence de services d'assainissement, les enfants auront la diarrhée, ils tomberont malades et mourront. »*

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a indiqué que les habitants restés dans les villages du Sud étaient généralement privés d'eau potable en raison de l'impossibilité d'accéder à ces localités. Des villageois qui avaient fui le village frontalier de Rmeich ont déclaré aux délégués du CICR que les gens buvaient de l'eau croupie puisée dans un canal d'irrigation.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le droit international humanitaire entend protéger les biens indispensables à la survie de la population civile. Les canalisations d'eau peuvent subir des dommages collatéraux, mais les forces israéliennes ont selon toute apparence pris directement pour cible les réservoirs et les stations de pompage et d'épuration, et il est difficile de comprendre comment ces installations ont pu être considérées comme des objectifs militaires. Qui plus est, même si certains de ces objectifs étaient militaires, peu d'éléments donnent à penser qu'Israël a pris les précautions requises pour éviter les pertes en vies humaines dans la population civile, les blessures aux personnes civiles et les dommages aux biens de caractère civil.

L'approvisionnement en électricité et en carburant

Les installations électriques, les centrales et les stations d'essence ont subi des dommages importants. Au moins 20 dépôts d'essence ont été complètement détruits par les bombardements et 25 stations-service ont été détruites ou fortement endommagées. Un communiqué en date du 14 juillet indique : « *Les forces navales et aériennes des FDI ont attaqué trois stations d'essence dans le sud du Liban dans le cadre de l'effort pour endommager les infrastructures libanaises qui sont utilisées pour appuyer des activités terroristes*²¹. »

Le sud du pays était complètement privé d'électricité au moment de l'annonce du cessez-le-feu. Des lignes et des câbles électriques ont été coupés dans tout le pays, et la destruction des routes et des ponts, ainsi que les restrictions à l'accès imposées par l'armée israélienne, ont empêché le travail des équipes chargées de l'évaluation des dégâts et des réparations. À Beyrouth, la fourniture d'électricité reste intermittente ; elle était en moyenne de douze heures par jour à la fin du conflit. Les villes de Saïda et de Tyr ont été privées d'électricité par des frappes aériennes israéliennes durant le week-end des 12 et 13 août, juste avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Le coût des dégâts occasionnés au secteur de l'électricité est évalué à environ 166 millions d'euros.

La dégradation de l'environnement

L'attaque contre la principale centrale électrique du Liban, à Jiyyeh, a eu des conséquences néfastes immédiates pour la population mais aussi des répercussions durables sur l'environnement et l'économie. Les forces israéliennes ont bombardé le 13 juillet, puis le 15 juillet, la centrale de Jiyyeh, située à environ 25 kilomètres au sud de Beyrouth, ainsi que ses réservoirs de carburant. L'incendie qui a fait rage pendant trois semaines a recouvert les régions voisines d'une fine poussière blanche de béton pulvérisé et rempli l'air de suie noire. Qui plus est, cette attaque a entraîné le déversement de 15 000 tonnes de fioul lourd dans la mer. La marée noire, qui a contaminé le littoral libanais sur plus de 150 kilomètres, s'étend vers le nord jusqu'aux côtes syriennes. Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), il s'agit d'un des pires désastres environnementaux jamais vus dans la région. Les opérations de nettoyage des côtes coûteront, selon les estimations, 120 millions d'euros et pourraient demander jusqu'à un an.

²¹ Ministère israélien des Affaires étrangères. Résumé des opérations des FDI contre le *Hezbollah* au Liban, 14 juillet 2006. <http://www.maf.org.il/MFA/Terrorism+Obstacle-+to-+Peace/Terrorism+from+Lebanon-+Hizbullah/IDF+operations+against+Hizbullah+in+Lebanon+14-Jul-2006.htm>

Stavros Dimas, commissaire européen à l'environnement, a déclaré : « *La marée noire survenue récemment au large du Liban pourrait avoir des répercussions sur les moyens de subsistance et la santé des Libanais et des populations des pays voisins ainsi que sur la situation de l'environnement marin dans la région*²². »

Selon l'organisation non gouvernementale (ONG) libanaise de défense de l'environnement Greenline : « *Les cuves de fioul ont libéré un nuage d'hydrocarbures polycycliques, de dioxine et de particules ; tous ces produits sont cancérogènes et peuvent provoquer des troubles respiratoires et hormonaux.* »

Achim Steiner, secrétaire général adjoint des Nations unies et directeur exécutif du PNUE, a déclaré : « *Il est [...] triste que l'environnement en ait été la victime, ce qui est si ostensiblement souligné par les nappes de pétrole et le littoral noirci et abîmé, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur la vie des populations et leur santé, le développement économique, les écosystèmes, la pêche, le tourisme et les espèces rares et menacées*²³. » Les dégâts pour deux des secteurs émergents de l'économie libanaise – le tourisme, dont on prévoyait avant le conflit qu'il allait représenter cette année 12 p. cent du produit intérieur brut, et la pêche commerciale – n'ont pas encore été évalués.

Le bombardement des transformateurs électriques comme celui qui a été touché à Saïda le 12 août a libéré dans l'atmosphère des biphényles polychlorés (PCB). Le Liban continue d'utiliser des transformateurs dont certains composants contiennent des PCB, malgré l'interdiction de cette substance au niveau international. Selon Greenpeace, les PCB sont des produits chimiques bioaccumulables et persistants, c'est-à-dire qu'ils restent dans l'organisme après avoir été inhalés et peuvent provoquer un cancer.

Le bombardement de verreries, de fabriques de produits alimentaires et d'usines de matières plastiques dans le centre du Liban a également libéré ces produits chimiques ainsi que du chlore dans l'atmosphère, ce qui est susceptible d'affecter jusqu'à deux millions de personnes²⁴.

Le droit international humanitaire prévoit que les parties à un conflit doivent veiller à protéger l'environnement naturel contre des dommages étendus, durables et graves. Les méthodes ou moyens de guerre conçus pour causer, ou dont on peut attendre qu'ils causent, de tels dommages à l'environnement naturel sont interdits.

²² Commission européenne, 17 août 2006. Référence : IP/06/1078.

²³ PNUE, 17 août 2006.

<http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?ArticleID=5334&DocumentID=484&l=fr>

²⁴ Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Réseau intégré d'information régionale (IRIN), 16 août 2006.

Les routes et les ponts

Bien qu'ils soient utilisés essentiellement par des civils, les routes et les ponts ont été pris pour cible par l'armée israélienne. Les dommages de grande ampleur infligés au réseau routier au cours des trois premières semaines de bombardements ont été estimés par le gouvernement libanais à plus de 240 millions d'euros. Le 14 juillet, le gouvernement israélien a affirmé que « *les routes du Liban [servaient] à transporter des terroristes et des armes destinées aux organisations terroristes opérant à partir du territoire libanais contre des civils en Israël* »²⁵. » La liste des routes endommagées dressée par le gouvernement libanais et arrêtée au 31 juillet révèle que les bombardements répétés ont mis près de 100 routes en grande partie hors service, environ 200 000 m² de routes étant complètement détruits.

Les délégués d'Amnesty International qui se sont rendus au Liban ont vu de nombreuses routes qui avaient été atteintes par des munitions à guidage de précision dont les charges avaient creusé des cratères de quatre à cinq mètres de profondeur et d'environ sept mètres de large. Ce pilonnage était généralement présenté comme nécessaire pour empêcher les déplacements des combattants du Hezbollah, mais dans la plupart des cas les cratères étaient sur le bord des routes et non au milieu, et ne les rendaient donc pas inutilisables. Il restait possible de passer en voiture en contournant simplement les cratères ; toutefois les camions transportant des vivres et de l'aide étaient bloqués.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a averti que les dégâts causés aux routes et aux ponts avaient interrompu la fourniture de vivres au Liban, ce qui risquait de provoquer « *une crise alimentaire de grande ampleur* ». Lorsque l'aviation israélienne a supprimé le dernier lien routier important entre le Liban et la Syrie, le 4 août, elle a empêché le passage d'un convoi qui transportait 150 tonnes de secours et coupé le « *cordon ombilical* » des Nations unies pour la fourniture d'aide. Israël a affirmé avoir détruit les ponts sur la principale route côtière reliant le nord et le sud du Liban pour empêcher la Syrie de réarmer le Hezbollah.

Selon le gouvernement libanais, 80 ponts ont été détruits, mais le Conseil pour le développement et la reconstruction parle de 120. Certains de ces ouvrages, qui avaient été réparés, ont de nouveau été bombardés. Le 7 août, l'OCHA a signalé que les troupes israéliennes avaient de nouveau bombardé un pont provisoire sur le fleuve Litani, coupant la route reliant Tyr à Saïda et à Beyrouth. Le pont originel avait été

²⁵ Ministère israélien des Affaires étrangères. Résumé des opérations des FDI contre le Hezbollah au Liban, 14 juillet 2006. <http://www.mfa.gov.il/MFA/Terrorism+Obstacle+to+Peace/Terrorism+from+Lebanon+Hizbullah/IDF+operations+against+Hizbullah+in+Lebanon+14-Jul-2006.htm>

détruit par les frappes aériennes israéliennes. Tyr, quatrième ville du Liban, qui compte 100 000 habitants et accueille actuellement des dizaines de milliers de déplacés, a ainsi été privée de l'aide humanitaire.

Le 6 août, des responsables de la FINUL ont une nouvelle fois tenté d'obtenir le feu vert des autorités israéliennes pour construire un nouveau pont provisoire sur le Litani afin de faciliter le transport de l'aide humanitaire destinée aux habitants du Sud, en proie à de grandes difficultés. Israël a refusé en avertissant que tout nouveau pont serait bombardé. Selon des responsables des Nations unies, l'armée israélienne a déclaré que les ingénieurs de la FINUL seraient eux-mêmes pris pour cible s'ils tentaient de réparer le pont. L'armée israélienne a également fait savoir que tout déplacement au sud du Litani était interdit, sauf pour les véhicules de la FINUL et de la Croix-Rouge, et que tout autre véhicule qui circulerait serait attaqué. Un convoi de Médecins sans Frontières (MSF) qui transportait du matériel médical d'urgence et du carburant a été bloqué le 7 août au nord du Litani ; quatre tonnes de matériel ont dû être transportées par une chaîne humaine sur une distance de cinq cents mètres. Un tronc d'arbre a servi de pont improvisé.

« Comme la traversée n'était plus possible, nous avons dû tout transporter à la main, a déclaré Christopher Stokes, coordinateur de MSF au Liban. Nous étions donc très exposés. Bien que nous n'ayons reçu aucune garantie de sécurité, la décision a été prise de continuer parce que le convoi transportait du matériel médical et chirurgical dont il y avait un besoin urgent, particulièrement si les combats près de Tyr continuaient à s'intensifier... Notre convoi en provenance de Tyr a échappé au pire lorsque deux explosions ont eu lieu à seulement 100 mètres de là. On pouvait entendre le bruit de drones et d'avions pendant tout le trajet. »

Selon le droit international humanitaire, les parties au conflit doivent autoriser et faciliter le passage rapide et sans encombre de tous les envois, équipements et personnel de secours, assurer la protection des envois de secours et faciliter leur distribution rapide. Par ailleurs, le personnel participant aux actions de secours, ainsi que les biens utilisés pour des opérations de secours, doivent être respectés et protégés.

Les aéroports

Tous les aéroports libanais ont été attaqués, certains plusieurs fois, notamment l'aéroport international de Beyrouth qui a été l'une des premières cibles. Une première attaque aérienne a transformé les cuves de carburant en brasiers, puis une seconde vague a creusé des cratères sur les trois principales pistes d'atterrissage. Les installations centrales, et notamment la tour de contrôle, ont été épargnées, mais l'aéroport ne pouvait plus fonctionner. Selon CNN, deux jours plus tard, « à la suite d'un accord inhabituel que les États-Unis ont aidé à négocier, une piste de l'aéroport

de Beyrouth a été réparée pour un laps de temps permettant à six avions, dont l'un avait à son bord l'ancien Premier ministre libanais Najib Miqati, de décoller. Peu après, les forces israéliennes ont de nouveau bombardé la piste. » Le gouvernement libanais estimait les dégâts à 44 millions d'euros à la date du 31 juillet.

Un communiqué des FDI publié le 14 juillet indiquait que l'aéroport et les réservoirs de carburant avaient été pris pour cible parce qu'ils servaient « *de plaque tournante pour le transfert d'armes et de matériel destinés au Hezbollah* ». Toutefois, cette déclaration laissait entendre que les attaques s'inscrivaient aussi dans la politique visant à « *faire payer cher* » au gouvernement libanais sa tolérance du Hezbollah. Le communiqué poursuivait : « *Le gouvernement libanais viole de manière flagrante la résolution du Conseil de sécurité qui réclame, entre autres, le retrait de l'organisation terroriste du Hezbollah de la frontière libanaise, et il est donc entièrement responsable de la situation actuelle.* »

Les ports

Les forces israéliennes ont attaqué des ports tout au long de la côte, et notamment les trois principaux : Beyrouth, Tripoli et Saïda. Un missile tiré depuis un hélicoptère de combat israélien a mis hors d'usage le phare moderne de Beyrouth le 15 juillet, et une antenne indispensable aux opérations maritimes a été touchée à Tripoli le 18 juillet. Le vieux phare a également été atteint par des tirs. Il est difficile de comprendre quel aurait pu être l'objectif légitime de ces attaques, étant donné que la marine israélienne faisait le blocus du port.

Le 17 juillet avant l'aube, l'aviation israélienne a lancé une attaque contre le port de Beyrouth ; une cuve de fioul a été touchée et a explosé, tuant deux ouvriers. Ce port, qui avait été fortement endommagé lors des précédents conflits, avait récemment bénéficié d'une importante opération de reconstruction.

L'aviation israélienne a également attaqué le port de Tripoli, la deuxième ville du Liban, au nord du pays.

Les hôpitaux

Dans de nombreuses régions du pays et plus particulièrement dans le Sud, les hôpitaux ont été endommagés par les bombardements, mais leur fonctionnement était surtout menacé par les pénuries de carburant, les destructions de routes et le blocus persistant. Deux hôpitaux publics – ceux de Bint Jbeil et de Meiss ej Jebel – ont été

entièrement détruits à la suite d'attaques israéliennes et trois autres ont été gravement endommagés²⁶.

Le ministère libanais de la Santé publique estime qu'à la date du 12 août, environ 60 p. cent des hôpitaux du pays avaient cessé de fonctionner en raison des pénuries de carburant. Huit hôpitaux, dont trois situés dans la banlieue sud de Beyrouth, ont été contraints de fermer car des bombes tombaient à proximité tous les jours²⁷.

Un hôpital qui, selon Israël, aurait servi de quartier général au Hezbollah a été directement attaqué. Le 2 août, des commandos israéliens hélicoptérés, appuyés par des avions de combat et des drones, ont lancé une attaque contre l'hôpital Al Hikmah de Baalbek, à l'est de la vallée de la Bekaa. L'armée israélienne a annoncé la capture sur les lieux de cinq membres du Hezbollah. Toutefois, selon des habitants de la ville, les hommes n'ont pas été capturés dans l'hôpital, mais au domicile de l'un d'entre eux²⁸. Il y a eu, disent-ils, une confusion entre Hassan Nasrallah, un commerçant, et le dirigeant du Hezbollah qui est son homonyme. L'agence Reuters a signalé que les frappes aériennes qui ont accompagné ce raid ont coûté la vie à 19 personnes, dont quatre enfants. Les FDI ont publié le communiqué suivant : « *Des armes, des ordinateurs, du matériel de stockage informatique appartenant au Hezbollah, ainsi qu'une grande quantité de documents très importants pour les services de renseignements ont été saisis. Dix terroristes ont été tués au cours de l'opération et cinq autres ont été capturés par les forces israéliennes. On ne compte aucune victime au sein des FDI ni de la population civile.* »

Certaines sources ont annoncé que l'hôpital Al Hikmah avait été détruit ultérieurement par un bombardement aérien, mais des journalistes qui se sont rendus sur les lieux cinq jours plus tard ont constaté que l'immeuble était toujours debout. Selon ces observateurs, « *il est évident que des combats ont eu lieu. L'arrière de l'hôpital est fortement endommagé et criblé d'impacts de balles et de tirs de mortier*

²⁶ Rapport du Conseil pour le développement et la reconstruction.

²⁷ *Los Angeles Times*, 13 août 2006.

²⁸ Il s'agit de Hassan Nasrallah, de son fils Bilal, de son gendre Hassan al Buraji, de son beau-frère Hassan al Outa et d'un voisin, Mohammad Ali Dhiab. Les délégués d'Amnesty International ont rencontré des proches de Hassan Nasrallah qui racontent que les cinq hommes ont été capturés au domicile de Hassan al Outa où ils avaient trouvé refuge, pensant être plus en sécurité dans cette partie de la ville. Un sixième membre de la famille, Mohammad Nasrallah, seize ans, fils de Hassan Nasrallah, capturé en même temps que les autres a été relâché quelques heures plus tard, apparemment du fait de son âge. Un délégué de l'organisation s'est rendu dans la maison où les cinq hommes ont été capturés et qui est située à Al Ousaira, dans la banlieue de Baalbek. Elle a été saccagée et presque tout le mobilier est brisé. Plusieurs maisons voisines sont également totalement ou en partie détruites.

de petit calibre. Il y a des voitures incendiées sur le parking de l'hôpital, et un champ situé juste à côté complètement brûlé ; il n'y reste que des herbes calcinées²⁹. »

L'hôpital aurait été financé par une association caritative iranienne liée au Hezbollah. Un responsable du mouvement à Beyrouth aurait déclaré que les locaux avaient été évacués quelques jours auparavant par précaution, car les forces israéliennes avaient déjà tenté une opération similaire.

Dans le village de Tebnine, au sud du Liban, quelques heures seulement avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 14 août, les forces israéliennes ont lancé des bombes à sous-munitions tout autour de l'hôpital public où plusieurs centaines de civils s'étaient réfugiés. Les murs extérieurs du bâtiment ont été endommagés. Les habitants des villages voisins, parmi lesquels figuraient des personnes âgées et handicapées qui n'avaient pas pu rejoindre la ville de Tyr, y avaient trouvé refuge. L'armée israélienne bombardait les alentours de l'hôpital depuis la fin de juillet et les personnes qui s'y étaient abritées avaient peur de sortir.

Les hôpitaux sont par nature des « biens de caractère civil » qui ne peuvent être attaqués, à moins qu'ils ne servent à des fins militaires. Si le Hezbollah utilisait effectivement l'hôpital Al Hikmah comme quartier général ou base, il l'a exposé à des attaques. Israël était néanmoins tenu de prendre des précautions pour protéger les civils et faire en sorte que nul, dans la population civile, ne trouve la mort ou ne subisse de blessure.

Les télécommunications

Le 22 juillet, des frappes aériennes israéliennes ont touché plusieurs relais émetteurs utilisés par des radios et des chaînes de télévision libanaises, dont Future TV, New TV, et la Compagnie nationale libanaise de radiodiffusion (LBCI), sociétés qui n'avaient pas de liens avec le Hezbollah, ainsi qu'Al Manar, la chaîne de télévision soutenue par le Hezbollah. Ces relais servaient également à des réseaux de téléphonie mobile. Suleyman Shidiac, l'un des responsables de LBCI et ingénieur en chef du relais émetteur de Fatqa, dans les montagnes du Kesrouan au nord-est de Beyrouth, a été tué et deux autres personnes ont été blessées.

Les forces israéliennes ont attaqué à plusieurs reprises les bureaux d'Al Manar, la chaîne de télévision du Hezbollah, lançant notamment trois frappes en trois jours à partir du 14 juillet. Les émetteurs et relais de plusieurs autres chaînes de télévision libanaises ont également été pris pour cible. Selon les FDI, « *Al Manar est depuis des années le principal instrument de propagande et de provocation du Hezbollah et elle contribue au recrutement de l'organisation. Le Hezbollah, qui agit depuis le Liban*

²⁹ Betsy Pisik. "Mystery cloaks raid on 'empty hospital'", *Washington Times*, 7 août 2006.

sans être inquiété, représente une menace terroriste grave pour la population israélienne et pour les soldats des FDI. » Un responsable militaire israélien a déclaré aux délégués d'Amnesty International qu'Al Manar était utilisée pour des communications militaires ; cependant, interrogé à ce propos, il n'a pu fournir aucune preuve pour étayer ses dires.

Certes, la chaîne Al Manar diffuse des émissions de propagande favorables aux attaques du Hezbollah contre Israël, mais elle n'en devient pas pour autant un objectif militaire légitime. C'est uniquement si cette chaîne servait à transmettre des ordres aux combattants du Hezbollah ou à d'autres fonctions militaires clairement définies que l'on pourrait estimer qu'elle apporte « une contribution effective à l'action militaire ». Même alors, Israël devrait prendre les précautions de rigueur pour l'attaquer et choisir la méthode la moins nocive pour les civils. À la connaissance d'Amnesty International, Israël n'a pas affirmé que les autres chaînes de télévision avaient des fonctions militaires.

Des dizaines de relais de téléphonie mobile ont été atteints par des tirs, ce qui a désorganisé de nombreux réseaux de téléphone. Les lignes terrestres et les centraux téléphoniques ont également subi des dégâts importants, dont le coût est estimé à 80 millions d'euros.

Les infrastructures économiques

Dans tout le pays, des entreprises commerciales ou industrielles privées – entités économiques dont la destruction ne pouvait pas être considérée comme représentant un avantage militaire supérieur aux dommages subis par la population civile – ont également été la cible d'une série de frappes aériennes qui ont porté un coup fatal à l'économie dévastée. Le 16 août, le gouvernement libanais a annoncé que le taux de chômage avait atteint environ 75 p. cent³⁰.

Les installations de production d'entreprises appartenant à des secteurs clés de l'industrie ont été mises hors service ou complètement détruites. C'est le cas de Liban Lait, la plus grande laiterie du pays, à Baalbek, de la verrerie Maliban de Taanaïel (district de Zahlé), de l'usine de plastiques Sada el Din de Tyr, de la fabrique de mouchoirs en papier Fine de Kafr Jara (district de Saïda), de l'usine pharmaceutique Tabara de Choueifat (district d'Aley), de l'entrepôt maritime Transmed dans la banlieue de Beyrouth, et de la scierie Snow de Choueifat (district d'Aley). Le ministre de l'Industrie Pierre Gemayel a déclaré que près des deux tiers du secteur industriel avaient subi des dégâts et qu'au moins 23 usines importantes et des dizaines de petites et moyennes entreprises avaient été bombardées.

³⁰ <http://www.reliefweb.int/rw/RWB.NSF/db900SID/YAOI-6SR9O5?OpenDocument>

Waji al Bisri, président par intérim de l'Association des industriels libanais, a estimé à 160 millions d'euros le montant des dommages directs infligés au secteur industriel, les laiteries, les cimenteries, les verreries et les usines de maisons préfabriquées étant les plus touchées³¹. Presque tous les magasins et les petites entreprises proches de la frontière israélienne auraient été directement touchés par des tirs d'artillerie et par les bombardements aériens.

Même avant la dernière attaque, les grandes usines étaient très rares au Liban. Maliban, la deuxième verrerie du Moyen-Orient, qui produisait chaque jour quelque 200 tonnes de verre destinées au marché régional, était une exception. Elle est au nombre des cinq usines qui ont été détruites dans la vallée de la Bekaa. Un journaliste qui a visité les ruines en donne la description suivante : « *Il est impossible de déterminer à quoi servait cet espace. On ne voit que de la terre retournée avec du métal tordu, du verre réduit en poudre et des machines cassées. Mais on peut discerner la cause de toute cette confusion : quatre cratères distincts ont été creusés dans le sol de l'usine*³². »

L'un des directeurs de l'usine raconte : « *Les avions sont arrivés vers 12 h 45 – à cette heure-là, heureusement, la plupart des gens étaient en train de déjeuner. Deux ouvriers, des Indiens, ont été tués, et deux autres blessés. S'ils étaient arrivés une heure plus tôt ou plus tard, il y aurait eu un massacre... ils ont même détruit la résidence des ouvriers*³³. »

La laiterie Liban Lait, dans la vallée de la Bekaa, principale productrice de lait et de produits laitiers au Liban, a été complètement détruite à la suite d'une attaque aérienne le 17 juillet. Selon un éleveur local, un déluge de missiles s'est abattu sur l'usine à trois heures du matin, la détruisant entièrement. La laiterie, dont les produits étaient distribués dans tout le pays, employait environ 400 personnes dans la région. Au moins 1 500 habitants de la Bekaa auraient perdu leur source de revenus.

Selon la branche libanaise de l'organisation catholique Caritas, « *l'armée israélienne rend la situation encore plus difficile pour les civils libanais en prenant pour cible les entrepôts et les usines. En fait, les entrepôts de nourriture sont particulièrement pris pour cible*³⁴. »

Les délégués d'Amnesty International ont constaté que de nombreuses attaques avaient visé des locaux commerciaux, par exemple des supermarchés, et des ateliers de réparation automobile. Les munitions lancées contre les supermarchés étaient presque certainement, ont-ils constaté, similaires à celles utilisées contre les

³¹ *Daily Star*, 18 août 2006.

³² Jim Quilty, "Israel strikes major blow to Bekaa working class", *Lebanon Daily Star*, 5 août 2006.

³³ Ibid.

³⁴ <http://www.caritas.org/jump/News.asp?idChannel=3&idLang=ENG&idUSER=0&idNews=4264>

habitations, mais elles semblaient avoir suivi une trajectoire plus élevée, calculée pour infliger le maximum de dommages à l'intérieur des bâtiments et aux stocks de marchandises. Des supermarchés ont été incendiés. Des ateliers de réparation automobile ont été la cible d'attaques similaires qui ont déclenché des incendies. Aucun élément ne permet de penser que ces incendies ont été provoqués par des stocks de munitions. Dans tous les lieux visités, des éclats d'obus, des douilles et des débris divers laissaient voir le même schéma de dévastation. La destruction des supermarchés, souvent lors de la première attaque contre une ville ou un village, semble avoir eu pour objectif d'accélérer le départ des habitants. On s'interroge toujours sur les raisons de la destruction des ateliers de réparation automobile et d'électromécanique.

On peut citer le cas du village de Hanaway, où les dommages étaient similaires à ceux constatés dans d'autres villages : les principaux commerces y ont été détruits, notamment les supermarchés et les ateliers de réparation automobile. Les rues étaient défoncées par des cratères dont la dimension indiquait qu'ils avaient probablement été creusés par des bombardements aériens et non par des tirs d'artillerie ; d'autres cratères ouverts dans les rues semblaient résulter de tirs d'artillerie lourde.

La production agricole libanaise a également été fortement touchée, en partie du fait que les produits ne peuvent plus être transportés par la route, et aussi parce que les personnes travaillant dans les champs risquaient d'être la cible de bombardements et de tirs d'artillerie. Le 4 août, par exemple, des missiles tirés depuis un avion israélien ont atteint un entrepôt d'emballage de fruits non loin de la frontière syrienne, tuant au moins 23 ouvriers agricoles, kurdes pour la plupart. Dans la plaine côtière du Sud, des récoltes d'agrumes ont pourri sur pied ; des élevages de volailles ont manqué de nourriture en raison du blocus, et jusqu'à 80 p. cent des bêtes sont mortes.

Le blocus

« Tout véhicule quel qu'il soit circulant au sud du fleuve Litani sera bombardé car il sera soupçonné de transporter des roquettes, du matériel militaire et des terroristes. »

Tract adressé au « peuple libanais » et signé « l'État d'Israël », 7 août 2006³⁵

Israël a mis hors service les aéroports libanais, bombardé la plupart des ponts et des grands axes et imposé un blocus naval et aérien. L'accès au sud du pays était très

³⁵ Ministère israélien des Affaires étrangères. IDF warns Lebanese civilians to leave danger zones, 25 juillet 2006. <http://www.maf.gov.il/MFA/terrorism+Obstacle+to+Peace/Terrorism+from+Lebanon+Hizbullah/IDF+warns+Lebanese+civilians+to+leave+danger+zones+3-Aug-2006.htm>

malaisé, même pour les organisations humanitaires. Les voies de communications terrestres étant coupées, le blocus naval empêchait tout transport d'aide humanitaire par voie maritime sans l'autorisation de l'armée israélienne, qu'il était extrêmement difficile d'obtenir. Un bateau du CICR qui acheminait des vivres destinés à la ville de Tyr a été « bloqué au feu rouge » pendant plusieurs jours avant d'être autorisé à accoster le 12 août. Israël affirme que le blocus était nécessaire pour empêcher la fourniture d'armes et de vivres au Hezbollah.

Le directeur du CICR, Jakob Kellenberger, a déclaré le 11 août : « *Il y a longtemps que nous aurions dû avoir cet accès. Même les évacuations d'urgence, capitales pour la survie de certains blessés, sont – au mieux – retardées de quelques jours. Nous nous heurtons aussi à d'énormes obstacles pour acheminer des convois humanitaires transportant des vivres essentiels, de l'eau et des médicaments vers les civils pris au piège.* »

Au cours du conflit, quelque 100 000 civils ont été pris au piège dans le sud du Liban ; ils avaient peur de partir à cause de la menace israélienne de prendre les véhicules pour cible et des propos largement diffusés du ministre israélien de la Justice Haim Ramon, lequel avait déclaré : « *Tous ceux qui se trouvent actuellement dans le sud du Liban sont des terroristes qui sont liés d'une manière ou d'une autre au Hezbollah.* » Certains ne pouvaient pas partir en raison de leur âge ou d'une infirmité, voire simplement parce qu'ils n'avaient pas accès à un moyen de transport. Les habitants ont rapidement manqué de nourriture, d'eau et de médicaments, et les employés du CICR ont signalé que les personnes qui parvenaient à fuir la région étaient dans un état de plus en plus dégradé lorsqu'ils atteignaient les centres de secours.

Selon l'Associated Press, le 13 août, « *des convois d'aide étaient bloqués dans des ports ou des entrepôts parce qu'Israël refusait de garantir leur sécurité sur les routes. Des milliers de personnes prises au piège dans des villages du Sud n'avaient apparemment plus de nourriture ni de médicaments et buvaient de l'eau non potable.* »

Quelques jours auparavant, Jan Egeland, secrétaire général adjoint des Nations unies, avait averti que les stocks de carburant allaient être épuisés dans les jours qui suivaient, paralysant les hôpitaux et provoquant des coupures d'électricité dans tout le pays. « *La pénurie de carburant est la crise humanitaire la plus préoccupante pour le moment, avait-il déclaré. La chose qui va être la plus essentielle – même plus essentielle que la nourriture – dans les prochains jours ou les prochaines semaines, c'est le carburant.* » Deux pétroliers transportant 87 000 tonnes de fioul et de diesel étaient alors amarrés au large de la côte libanaise en dehors de la zone soumise au

blocus israélien, mais ils avaient refusé d'acheminer leur cargaison sans une garantie écrite quant à leur sécurité.

Les hôpitaux et les centres de santé dépendaient de générateurs fonctionnant au fioul, étant donné la mise hors service des centrales électriques. L'électricité est essentielle au fonctionnement des salles d'opération, de certains matériels pouvant sauver des vies, comme les couveuses pour les nouveau-nés, et des réfrigérateurs où l'on conserve les vaccins et des médicaments comme l'insuline. Elle est également nécessaire pour la fourniture d'eau potable et l'hygiène.

Même au nord du Litani, il était difficile de coordonner la fourniture de nourriture et de soins médicaux qui faisaient cruellement défaut. Les destructions de routes et de ponts par les bombardements obligeaient à de longs détours par des petites routes ou des pistes que les gros camions ne pouvaient emprunter qu'avec bien des difficultés.

Les blocus ne sont pas intrinsèquement interdits par le droit international humanitaire, mais ils ne doivent pas empêcher la fourniture à la population civile de produits alimentaires, entre autres. Les parties au conflit ne doivent pas refuser d'autoriser des opérations de secours pour des motifs arbitraires. Elles ne peuvent contrôler le contenu de l'aide humanitaire et sa livraison que dans la mesure nécessaire pour s'assurer, par exemple, que les convois d'aide ne sont pas utilisés à des fins militaires.

Selon une déclaration du Haut Comité de secours en date du 16 août, on estimait à 20 000 – dont 40 p. cent avaient trouvé refuge dans des écoles ou des lieux publics – le nombre de Libanais qui étaient rentrés chez eux dans les jours suivant le cessez-le-feu.

Une enquête internationale est nécessaire

Au cours du conflit qui oppose depuis des années le Hezbollah et Israël, les deux camps ont commis à maintes reprises des atteintes graves au droit international humanitaire sans avoir à rendre compte de leurs actes. Les autorités israéliennes ont mené des enquêtes sur quelques épisodes ; elles assurent poursuivre des investigations sur des faits survenus au cours des combats récents. Les méthodes et les conclusions de ces enquêtes n'ont jamais été rendues publiques dans leur intégralité. Elles sont très loin de répondre aux normes en usage. À la connaissance de l'organisation, les autorités libanaises n'ont ordonné aucune enquête sur les atteintes au droit international humanitaire imputables au Hezbollah. Si l'on prend au sérieux le respect des lois de la guerre, une véritable enquête sur les atteintes aux droits humains commises par les deux parties au récent conflit doit impérativement être menée.

Amnesty International réclame l'ouverture immédiate d'une enquête globale, indépendante et impartiale sur les atteintes au droit international humanitaire commises tant par le Hezbollah que par Israël au cours du récent conflit. Cette enquête doit examiner tout particulièrement les répercussions du conflit sur la population civile. Elle doit proposer des mesures efficaces afin que les responsables présumés de crimes au regard du droit international soient amenés à rendre compte de leurs actes et afin que les victimes reçoivent une réparation complète..

L'organisation a demandé au Conseil de sécurité et au Conseil des droits de l'homme des Nations unies de prier le secrétaire général de désigner sans délai un groupe d'experts indépendants chargé de mener cette enquête. Ce groupe devrait rassembler des personnes disposant d'une compétence reconnue dans le domaine du respect des normes du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, ainsi qu'en matière militaire, médico-légale et balistique. Les experts doivent disposer de toute l'aide et de tous les moyens nécessaires pour mener à bien leur mission. Les conclusions de l'enquête doivent être rendues publiques et des recommandations doivent être formulées en vue de mettre un terme aux atteintes aux droits humains et d'en empêcher le renouvellement.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : Israel/Lebanon. Deliberate destruction or « collateral damage » ? Israeli attacks on civilian infrastructure

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - août 2006.